

**EPE ALGERIETELECOM - SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMINICATIONS BLIDA
SOUS-DIRECTION TECHNIQUE**

Lettre de consultation N° 39 du

Nif n° : 0021600180833716001

La direction opérationnelle des Télécommunications de la wilaya de Blida, vous invite à participer à la lettre de consultation portant sur :

Travaux de génie civil et pose de câble à fibre optique

RECAPITULATIF

Lot	Site	Longueur (km)
01	Support FO CLIENT :CMA LAFARGE HOLCIM SERVICES ALGERIE MEFTAH	0,23
02	Support FO CLIENT : SARL GEFCO BEN HAMDANI BENKHLIL Blida	2,45
03	Support FO CLIENT Banques d'Algérie BLIDA 22. Rue Abd el Lah Laichi	0,83
04	Support FO CLIENT UNIVERSITE BLIDA 2 (Lounici Ali) EL AFFROUNE	1,47
TOTAL		4.98

ELIGIBILITE DES CANDIDATS.

La participation à la présente consultation s'adresse uniquement aux entreprises ayant un registre de commerce comportant les activités hydrauliques ou travaux publics et installation des réseaux téléphoniques

1- Pièces-jointes : vous trouverez ci-joint à la présente lettre de consultation, un détail quantitatif et estimatif, relatif aux travaux suscités.

2- Les soumissionnaires intéressés par la présente consultation peuvent retirer les documents de la consultation auprès du Département Achats et de la Logistique, service des achats.

La lettre de consultation ouverte est publiée sur le site web officiel d'Algérie Télécom «www.algeriatelecom.dz».

3- L'offre doit être présentée sous une enveloppe fermée ne comportant aucune inscription extérieure autre que la mention :

- ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPERATIONNELLES DES TELECOMMUNICATIONS DE BLIDA
LETTRE DE CONSULTATION N° 39/2022
Travaux de génie civil et pose câble à fibre optique
ADRESSE : 29 ROUTES NATIONALES OULED YAICH BLIDA
« A NOUVRIER QUE PAR LA COMMISSION ADOC

4- Exigences des soumissionnaires.

- Copie du registre de commerce électronique.
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale.
- Détail quantitatif et estimatif rempli et cacheté.
- Lettre de consultation visée et signée.

5- La durée de préparation des offres est fixée à (05) cinq jours à compter du

6- Les soumissionnaires resteront engagés par leur offres pendant une durée de 30 jours à compter de la date limite de dépôt

7- L'heure de dépôt des offres est fixée de 08h00 jusqu'à 14h00 correspondant au dernier jour de préparation des offres.

8- L'ouverture et l'évaluation des offres auront lieu le jour même du dépôt des offres sans la présence des soumissionnaires à l'adresse suivante :

Direction opérationnelle des télécommunications de Blida sise route nationale ouled yaich blida

9- La lettre de consultation portant **Travaux de génie civil et pose de câble à fibre optique**, seront attribués au soumissionnaire correspondant aux critères d'évaluation suivants :

9-1- **Note financière (NF) : note maximale 80 points**

La note financière « NF » est fixée à **80 points** et sera attribuée à l'offre financière la moins disante.

Les autres offres recevront une note calculée sur la base de la formule suivante :

$$\text{NF} = 80 \text{ points} \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre considérée}}$$

9/2- **Notes délai de livraison (ND) : note maximale 20 points**

La note du délai « ND » est fixée à **20 points**. Le soumissionnaire ayant un délai de livraison le plus court (dc) se verra attribuer la note complète, les autres se verront attribuer une note inversement proportionnelle et calculée de la manière suivante :

$$\text{ND} = 20 \text{ points} \times \frac{\text{Délai le plus court}}{\text{Délai proposé du soumissionnaire}}$$

10- Classement des offres :

L'étape finale de l'évaluation des soumissionnaires consiste à établir un classement basé sur la somme globale qui est la somme arithmétique de la note délai et la note financière.

Note globale (NG) = Note financière (NF) + Note délai (ND).

Chaque lot, dont la note globale est inférieure ou égale à quarante (40 points), sera éliminé.

L'offre qui totalise la meilleure note globale (note délai + note financière), sera classée première.

Le lot est attribué au soumissionnaire dont l'offre est classée première.

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.

En cas d'égalité de celle-ci (Note Globale), le choix se basera sur la meilleure note financière.

- **PÉNALITÉS DE RETARD** $PJ = M / (7D)$
- Formule dans laquelle :
- PJ = Montant de la pénalité journalière
- M = Montant du contrat « montant du lot »
- D = Délai contractuel exprimé en jour calendaire

Le montant cumulé des pénalités de retard ne pourra être supérieur à dix pour cent (10%) du montant total du lot.

LE SOUMISSIONNAIRE

LE DIRECTEUR